

## **TROISIEME EPREUVE**

### **PROTECTION SOCIALE**

*Une composition sur un sujet se rapportant aux grands thèmes de la protection sociale.*

**SUJET : Le modèle social français protège-t-il les individus contre les effets d'une crise économique ?**

## Copie notée : 17/20

Lors de son allocution devant les membres du Congrès en juin dernier, le Président de la République a rappelé les principes fondateurs du modèle social français, issus des travaux du Conseil national de la Résistance et de l'Ordonnance du 4 octobre 1945 portant création de la Sécurité sociale, et a souligné son rôle dans la protection des individus face à la crise économique et financière débutée en août 2007.

Le modèle social français apparaît difficile à définir en raison de son caractère évolutif et de ses caractéristiques communes avec les autres modèles sociaux européens. Au niveau de la protection sociale, le sociologue Gosta Esping Andersen le rattache au régime corporatiste dans sa typologie des Etats-providence (1990). Le régime corporatiste a pour objet premier le maintien du revenu des travailleurs et son financement repose sur les cotisations sociales et patronales. Cependant, le modèle social français a évolué vers le modèle bévéridgien avec une protection étendue à l'ensemble de la société et une importance accrue donnée à l'impôt (du fait de l'instauration de la contribution sociale généralisée en 1990). Selon une note de septembre 2008 du Conseil d'analyse stratégique, le modèle social français se singulariserait d'abord par une forte protection accordée à l'emploi. Aussi, le modèle idéal-type social français se caractériserait par une protection sociale étendue, un fort taux de prélèvements obligatoires, une législation pour la protection de l'emploi importante mais également par la faiblesse relative des partenaires sociaux.

A l'instar de ses homologues européens, le modèle social français est confronté aujourd'hui à la crise économique mondiale qui s'est aggravée depuis la faillite de Lehman Brothers le 15 septembre 2008. Selon les estimations de l'OCDE, le PIB français devrait se contracter de 3% en 2009 -soit la plus grande récession depuis 1945- et le chômage pourrait dépasser les 11% en 2010. Aussi, l'efficacité du modèle social français en situation de crise économique est posée.

Dans quelle mesure, le modèle social français s'avère-t-il plus protecteur que de nombreux autres modèles sociaux en temps de crise économique mais doit être réformé afin d'assurer une protection renforcée à l'ensemble des individus et afin de garantir sa pérennité ?

Le modèle social français, décrit en situation de croissance économique, fait la preuve de son efficacité en situation de crise (I). Néanmoins, il ne garantit pas la protection de tous et les inégalités sociales existantes augmentent avec la crise (II).



Si le modèle social français fait l'objet de critiques en situation de croissance économique, il assure une protection efficace aux assurés sociaux confrontés à une crise économique de grande ampleur.

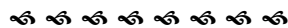
Le modèle social français ne permettrait pas une protection optimale des individus en raison de son coût pour les finances publiques et de son impact sur les emplois les moins qualifiés.

Le fort taux de prélèvements obligatoires en France -qui s'est stabilisé à environ 44% du PIB depuis 1999- s'explique notamment par l'importance dévolue au secteur de la protection sociale. La Protection sociale, entendue comme l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective visant à protéger les individus contre les risques sociaux de l'existence, représentait environ 500 milliards d'euros en 2007 soit 30% du PIB français. Le budget de la Sécurité sociale couvre 75% de ces dépenses et s'élève à 375 milliards d'euros. Ce budget est financé à hauteur de deux tiers par des cotisations sociales.

Or, l'importance du coin fiscal-social en France pénaliserait l'emploi notamment celui des moins qualifiés. Le coin fiscal-social est constitué de la différence entre ce que doit payer l'employeur et le salaire net que reçoit l'employé. Le fort taux de prélèvements obligatoires tendrait, selon les économistes de l'OCDE, à réduire la compétitivité des travailleurs les moins qualifiés, confrontés à la concurrence des pays où la main d'œuvre est peu rémunérée. Une politique d'exonération des cotisations sociales a donc été initiée en 1992 et poursuivie depuis, elle concerne les salariés gagnant jusqu'à 1,8 SMIC et selon la DARES, le coût de ces mesures d'exonération s'élevait à 16 milliards d'euros en 2006. La cour des comptes a, cependant, à plusieurs reprises, remis en cause l'efficacité de ces dispositifs.

Au niveau de la protection de l'emploi, les théoriciens du Job Search dont Georges Stigler estiment qu'un système d'indemnisation du chômage élevé n'aboutit pas à une protection efficace des individus mais au contraire les désincite à chercher un travail. Ainsi, les chercheurs d'emplois feraient le calcul entre coût marginal d'une journée sans travail et bénéfice marginal de trouver un poste intéressant. Le dispositif français de minima sociaux serait donc contre-productif.

Le modèle social français a fait l'objet de nombreuses critiques ces dernières années si bien que la sociologue Dominique Méda a pu se demander de façon provocatrice s'il fallait "brûler le modèle social français". Celui-ci révèle pourtant son rôle dans la protection des individus en situation de crise économique.



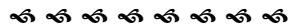
Par rapport à d'autres modèles sociaux, le modèle social français offre une protection renforcée des individus contre les effets d'une crise économique.

Le budget de la protection sociale joue un rôle de stabilisateurs automatiques, ce qui permet d'atténuer les effets de la crise pour l'ensemble de la société. Ainsi, en situation de ralentissement de l'économie, le volume des impôts prélevés baisse alors que le nombre de bénéficiaires de minima sociaux augmente ce qui a pour effet de soutenir la consommation.

La législation pour la protection de l'emploi permet, de plus, de mieux protéger les salariés français par rapport à d'autres économies proches les économistes du Centre Bruegel notaient ainsi que l'augmentation du chômage dépend moins des effets de la crise sur l'économie que du nombre d'emplois peu protégés qui peuvent faire l'objet d'un licenciement rapide. Le taux de chômage a augmenté de 1 à 1,5 point en Allemagne et en France depuis le début de la crise alors que le nombre de chômeurs en Espagne pourrait approcher les 20% en 2010. Ce fort taux de chômage s'explique d'abord par l'importance des contrats à durée déterminée -environ 33% contre 13% en France- sur le marché du travail espagnol.

Le modèle social français a évolué, ces dernières années, vers une logique de protection universelle ce qui permet une plus grande protection des personnes les plus fragiles en temps de crise. Le législateur français a instauré un revenu minimal d'insertion en 1988 -remplacé depuis le 01 juin 2009 par le revenu de solidarité active (RSA)- et la couverture médicale universelle en 1999. Ces deux réformes vont dans le sens d'une généralisation progressive de la Sécurité sociale souhaitée par Pierre Laroque et garantissent un filet de protection aux individus en situation de crise économique. Ainsi, si le coefficient de Gini - qui permet de mesurer le taux de pauvreté- a augmenté dans la plupart des pays développés, il reste à peu près stable en France à environ 12% soit 7 millions de personnes qui touchent moins de 60% du salaire médian.

Le secrétaire général de l'OCDE, souvent critique envers le modèle français, a souligné récemment l'efficacité du système social français en situation de crise économique. Mais tous les individus ne bénéficient pas du même degré de protection.



La crise économique révèle les lacunes du modèle social français ce qui amène à la nécessaire réaffirmation de l'objectif de protection de tous les individus.

Les inégalités sociales existantes augmentent en situation de crise économique.

Le modèle social français a pour objectif principal de réduire les inégalités. Or, les phénomènes d'exclusion se développent depuis les années 1980. Si le coefficient de Gini reste stable, il masquerait une dégradation soutenue de la situation des plus pauvres en France. De même, les chiffres du chômage ne prennent pas en compte les personnes sans travail qui ne recherchent pas effectivement un emploi. Il existerait ainsi, selon Jacques FREYSSINET, un "halo" autour du chômage constitué de travailleurs découragés.

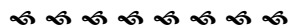
Selon les travaux de LINBECH et SNOWER (1971), le marché du travail est dual. Il se diviserait entre les insiders -qui sont intégrés au système c'est-à-dire bénéficient d'un emploi stable et sont défendus par les syndicats- et les outsiders -sur qui reposent les fluctuations du marché du travail-. Le modèle social français garantirait une protection effective des insiders mais serait inefficaces pour les outsiders (jeunes, femmes, salariés de plus de 55 ans ou travailleurs immigrés).

Cette dualité du marché du travail serait renforcée en situation de crise économique.

Ainsi, le taux de chômage des jeunes est aujourd'hui 2,5 fois plus important que la moyenne nationale. Le taux de chômage atteint même 40% dans certains quartiers dits sensibles. Les mesures successives mises en place pour lutter contre le chômage des jeunes, comme l'instauration du contrat nouvelle embauche, n'ont pas permis une hausse significative du taux d'emploi des 18-26 ans. Cette situation est problématique car les dispositifs de minima sociaux comme le RMI ne sont accessibles qu'à partir de l'âge de 25 ans (la condition d'âge est néanmoins levée pour les demandeurs ayant un enfant à charge).

Une autre faiblesse du modèle social français est la faiblesse relative des partenaires sociaux. De plus, les syndicats ne représentent pas toute une catégorie d'individus notamment les chômeurs ainsi que les travailleurs clandestins alors que ces derniers sont, le plus souvent, les premiers touchés par les effets de la crise économique.

Si le modèle social français assure une protection efficace d'une grande partie de la population, il ne parvient pas à lutter contre la marginalisation sociale de certains individus. Il s'agit donc de l'adapter.



La protection de tous les individus doit être réaffirmée comme l'objectif premier du modèle social français y compris en situation de crise économique.

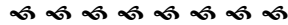
Selon le Conseil d'analyse stratégique, la flexcurité pourrait être une solution pour lutter contre les effets de la crise économique. La flexcurité provient du Danemark et repose sur trois principes : une faible protection de l'emploi, une forte indemnisation du chômage et un dispositif conséquent d'accompagnement des chômeurs. La flexcurité a permis une diminution du chômage au Danemark à environ 5%. Dans une communication de 2007 la Commission européenne recommande aux États membres d'adopter des principes communs de flexcurité.

Ainsi, le modèle social français pourrait passer d'une forte protection de l'emploi à une protection centrée sur la carrière. L'Accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 apparaît comme un premier élément vers une flexcurité adaptée au modèle social français. Ainsi, l'ANI du 11 janvier 2008, s'il consacre le contrat à durée indéterminée (CDI) comme le contrat de droit commun, instaure un CDD à objet défini -d'une durée comprise entre 18 et 36 mois- et crée la rupture conventionnelle du contrat de travail ce qui doit permettre une baisse de la conflictualité en matière de rupture du contrat de travail.

Néanmoins, cette évolution vers la flexcurité fait également l'objet de critiques. Dominique Méda considère, qu'en situation de crise économique, la situation des salariés français serait fragilisée par le développement de la flexcurité.

Afin de garantir une protection à tous les individus, le sociologue G. Esping-Andersen insiste sur l'importance du système éducatif et de la formation professionnelle. Il propose, par exemple, de développer les systèmes de prise en charge dès le plus jeune âge pour garantir une véritable égalité des chances dans la formation scolaire.

Dans le même sens, la formation professionnelle devrait être réorientée en priorité vers les salariés les moins qualifiés qui sont les moins protégés contre une crise économique. En effet, la majeure partie des 24 milliards d'euros consacrés chaque année à la formation bénéficie d'abord aux salariés les plus qualifiés et les plus protégés.



Le déficit de l'ensemble des régimes de base de la Sécurité sociale devrait s'élever à 20 milliards d'euros en 2009, soit un déficit 50% plus élevé que celui fixé par l'ONDAM. Si ce déficit record s'explique par la conjoncture et la nécessité de protection des individus contre la crise économique, des réformes structurelles apparaissent nécessaires pour garantir la pérennité du modèle social français et donc la protection des individus dans le long terme.

## Copie notée : 11/20

La commission des comptes de la sécurité sociale à récemment annoncé que le déficit prévisionnel de la sécurité sociale pour 2009, fixé au début de l'année à 10 milliards allait à priori être doublé en raison des effets de la crise économique actuelle. La crise économique a en effet un impact financier important sur le système de sécurité sociale français et plus largement sur le système français de protection sociale qui fait intervenir de multiples acteurs comme l'Etat, les collectivités territoriales ou encore les organismes de sécurité sociale.

Ce modèle social français, construit surtout à partir de la Seconde Guerre Mondiale autour de la sécurité sociale instituée en 1945 par Pierre Laroque est un système qui se veut protecteur des individus contre les risques de l'existence. En effet, la sécurité sociale a été construite autour de trois grands principes. Le premier, celui d'universalité implique la couverture de l'ensemble de la population contre l'ensemble des risques de l'existence (maladie, vieillesse, accident du travail...). Le second, celui d'unité caractérise la volonté d'avoir un système unique, le régime général, couvrant tous les individus. Enfin le dernier principe, celui de démocratie sociale a pour objectif de confier la gestion de ce système aux intéressés eux-mêmes, à savoir les partenaires sociaux.

Cependant, ces trois principes n'ont dès le départ pas été strictement respectés et mis en œuvre ce qui a pu conduire à mettre en évidence les limites et insuffisances de ce modèle mixte à la fois hérité des logiques bismarckiennes et béveridgiennes de protection sociale. Ce système a dès lors été complété et amélioré dans le sens d'une généralisation à toute la population dans la diversité à la fois des régimes et des modalités de protection des individus.

Le système complexe qui existe aujourd'hui est le résultat de ces évolutions historiques. Il a progressivement permis une protection efficace des individus contre les risques de l'existence à travers trois grandes composantes de la protection sociale que sont la sécurité sociale (ainsi qu'une "sécurité sociale bis" gravitant autour de la sécurité sociale), l'aide sociale et l'action sociale. La question se pose alors, dans le contexte actuel, de la capacité de ce système social français à protéger les individus contre les effets d'une crise économique d'ampleur comme celle que nous traversons, et plus précisément de savoir comment jouent ces différentes composantes du modèle social français dans la protection des individus.

En effet, le système de sécurité sociale français issu de l'ordonnance du 4 octobre 1945 est un système protecteur des individus mais insuffisant, notamment contre les effets d'une crise économique (I). Ainsi, l'intervention de l'aide et de l'action sociale sont nécessaires dans le modèle social français qui semble cependant à bout de souffle et en difficulté croissante pour amortir les effets d'une crise économique (II).



### **I – Le système de sécurité sociale français : un système protecteur des individus mais insuffisant notamment contre les effets d'une crise économique.**

Le modèle de sécurité sociale français est protecteur des individus actifs et sert d'amortisseur face aux effets d'une crise économique (1). Cependant ce système laisse de côté une partie de la population et rencontre d'importantes difficultés de financement que la crise économique va encore accroître (2).

1) Un modèle de sécurité sociale français protecteur des individus actifs et servant d'amortisseur face aux effets d'une crise économique.

Le système mis en place par Pierre Laroque assure la protection des travailleurs et de leur famille contre les risques de l'existence que sont la maladie, la famille, les accidents du travail et maladies professionnelles et la vieillesse. En 1946 est donc décidé une généralisation en faveur des actifs non salariés, généralisation qui se fera dans la diversité de régimes contrairement au principe d'unité affirmé parallèlement (un régime agricole, un régime d'assurance vieillesse pour les artisans et commerçants...). De plus, s'est progressivement constituée une "sécurité sociale bis" composée des régimes complémentaires d'assurance vieillesse, du régime d'indemnisation du chômage créé en 58 à l'initiative de partenaires sociaux et de régimes surcomplémentaires (vieillesse, maladie). Les individus sont donc couverts contre ces risques dont le financement est assuré par des cotisations sociales assises sur les revenus du travail des salariés et des employeurs.

Le système de sécurité sociale permet donc d'amortir les effets d'une crise économique. En effet, une crise économique provoque pour les acteurs des difficultés dans le domaine de l'emploi favorisant la hausse du chômage et pouvant conduire à une augmentation de la pauvreté et des exclusions sociales. Or la sécurité sociale assure aux individus une protection contre les risques de l'existence dans ce cadre. En effet, les personnes ayant cotisé peuvent avoir le bénéfice des prestations sociales en cas de survenance d'un risque (maladie...). De plus, le système d'indemnisation du chômage leur ouvre un droit à prestation pendant une période donnée fonction de leur durée de cotisation. Cela permet le maintien d'un certain niveau de vie et de couverture pour ces individus.

Cependant, ce sont les actifs ayant cotisé qui sont ici concernés de prime abord. D'autre part la sécurité sociale connaît des difficultés de financement croissantes qu'une crise économique ne fait qu'amplifier.

2) La sécurité sociale laisse cependant de côté une partie de la population et rencontre d'importantes difficultés de financement que la crise économique va encore accroître.

Si le principe d'universalité de la sécurité sociale est posé depuis 1945, celle-ci ne concernait que les travailleurs et leurs familles et donc les actifs. En effet, en 1945, le chômage étant très faible la question des inactifs et leur couverture ne se posait pas avec acuité. Les limites d'un modèle en partie inspiré du modèle bismarckien sont donc vite apparues et un mouvement de généralisation en faveur des personnes inactives a démarré grâce à l'intervention de l'aide et de l'action sociale pour combler les lacunes de la sécurité sociale.

Le système français est par ailleurs un système moins favorable que d'autres, notamment certains de ceux fondés sur une logique bévéridgienne de solidarité nationale comme dans les pays nordiques. En effet, Gosta Esping Andersen montre à cet égard que ces pays offrent une protection sociale supérieure à leurs citoyens contre les risques de l'existence en les indemnisant de façon à la fois plus forte et plus longue ce qui a un impact important en cas de crise économique durable. En effet, les individus, une fois leurs droits à prestation épuisés se retrouvent hors des circuits de la sécurité sociale, notamment plus vite que dans ces pays nordiques.

Enfin, les problèmes de financement de la sécurité sociale peuvent remettre en cause sa capacité à long terme à jouer le rôle d'amortisseur face à une crise économique. Ces problèmes ne sont pas nouveaux, ils existent même depuis le début. Mais c'est à partir des années 1990 avec la persistance et l'augmentation des déficits que ces problèmes de financement sont apparus menaçant pour la sécurité sociale. Avec "l'effet de ciseaux", c'est-à-dire la baisse ou stagnation des recettes et de l'augmentation parallèle continue des dépenses, c'est la garantie du paiement des prestations qui pourrait à terme être remise en cause comme par exemple pour le financement des retraites, ou de la branche maladie. Or, avec la crise économique, le mode de financement par cotisation sociale est d'autant plus remis en cause avec la baisse du niveau de l'emploi et l'augmentation du chômage car cela entraîne une réduction de la masse salariale et donc des cotisations sociales. Ainsi avec la crise, les problèmes de financement augmentent (pour 2009 : 20 milliards de déficit prévu). La dette cumulée s'accroît donc et la fiscalisation croissante des ressources de la sécurité sociale ainsi que le mécanisme de l'externalisation de la dette par le biais de la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale ne suffisent pas à pallier ce problème.

Dès lors, la sécurité sociale reste insuffisante pour protéger les individus contre les effets d'une crise économique. D'autres composantes du modèle social français entrent en jeu dans le cadre de cette protection. Malgré tout le système français semble à bout de souffle pour amortir les effets d'une crise.

## **II - La nécessité et l'efficacité de l'intervention de l'aide et de l'action sociale dans le système français de protection sociale confrontée aux enjeux d'un modèle social que semble à bout de souffle.**

Les lacunes de la sécurité sociale dans la protection des individus contre les effets d'une crise économique rendent l'intervention de l'aide et l'action sociale nécessaire dans le modèle social français (1). Malgré ses avantages, ce modèle social français semble cependant à bout de souffle ce qui pourrait à terme remettre en cause sa capacité à amortir efficacement une crise économique et à protéger les individus à long terme (2).

1) L'aide et l'action sociale du système français de protection sociale comblent les lacunes de la sécurité sociale et constituent une protection importante des individus en cas de crise économique.

Les limites et insuffisances du système de sécurité sociale notamment concernant la population inactive ont conduit à une intervention croissante des autres composantes de la protection sociale que sont l'aide et l'action sociale. En effet, un mouvement de généralisation à la population inactive a débuté en 1956 avec l'institution d'un minimum vieillesse et du Fonds National de Solidarité financé par l'Etat. Ce sont d'abord des prestations ciblées en direction des personnes en incapacité de travailler qui ont été créées : le minimum vieillesse ou encore les prestations aux personnes handicapées. Puis des prestations d'aide sociale ont été instituées en faveur de catégories de personnes en difficultés (de façon temporaire) comme l'Allocation au Parent Isolé ou encore l'Allocation de Solidarité Spécifique. Un véritable tournant a ensuite eu lieu avec la mise en place du Revenu Minimum d'Insertion par la loi du 31 décembre 1988. On reconnaît pour la première fois à tout citoyen français (et étranger sous condition de résidence stable et régulière) le droit à un niveau de ressources minimal, en contrepartie d'un effort d'insertion de sa part (qui ne jouera pas en pratique). C'est avec l'instauration au 1<sup>er</sup> janvier 2000 de la Couverture Maladie Universelle (CMU) et de la CMU Complémentaire que le système français de minimas sociaux est complet.

Ces diverses prestations font intervenir de multiples acteurs. (Etat, collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale...), mais elles relèvent toutes de l'idée de solidarité nationale. En plus de celles-ci il faut noter la contribution de l'action sociale (prestations sociales non prévues explicitement par la loi) qui émane elle aussi de différents acteurs, notamment des organismes de sécurité sociale, et qui contribue à l'aide en faveur des personnes et/ou familles les plus en difficulté.

Grâce à ces interventions de l'aide et de l'action sociale, l'impact d'une crise économique sur la situation sociale et financière des individus est donc limité. On empêche ainsi un certain nombre d'individus de tomber dans la pauvreté et l'exclusion même si ces situations subsistent malgré tout. En tout état de cause, le RMI, la CMU permettent à chacun d'accéder à une protection contre les risques de l'existence lorsqu'ils sont inactifs depuis toujours ou depuis peu mais qu'ils ont perdu le bénéfice de leurs prestations d'assurance sociale.

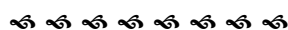
Si ce système est efficace de ce point de vue, il faut toutefois souligner que le modèle social français semble cependant à bout de souffle ce qui peut remettre en cause sa capacité à amortir une crise économique et à protéger les individus à long terme.

2) Un modèle social français qui semble cependant à bout de souffle et pouvant remettre en cause sa capacité à amortir une crise économique durable.

Le modèle de protection sociale français est un modèle qui "coûte cher", ce qui pose la question de son financement à long terme, et qui selon certains serait d'une efficacité limitée.

La protection offerte par le modèle social français au profit de ses citoyens est une protection onéreuse. Les problèmes de financement de la sécurité sociale se posent de façon aiguë mais aussi ceux de l'Etat (et des collectivités territoriales), notamment au travers du financement de l'aide et de l'action sociale, mais aussi au travers de sa contribution croissante au financement des régimes de sécurité sociale. Au total, la Cour des Comptes évalue pour 2012 le montant de la dette publique de l'Etat à environ 90 % du Produit Intérieur Brut. En effet, avec la crise économique, toutes les assiettes sont revues à la baisse et les prestations à financer augmentent de façon exponentielle.

Certains remettent depuis longtemps en cause l'efficacité du système français de protection sociale. En effet, le système des minima sociaux est accusé de pousser les individus à rester dans un statut d'assisté, ne gagnant que peu à la reprise d'un emploi. Ainsi depuis les années 1990 et surtout 2000, des politiques d'activation de la protection sociale ont pris leur essor afin de contrer ces supposés effets pervers. A cet égard on peut noter l'introduction récente de la loi de 2006 sur les droits et devoirs des demandeurs d'emploi ou encore l'introduction du Revenu de Solidarité Active porté par Martin Hirsch. Cependant, on voit les limites de ces mécanismes en période de crise économique consistant en une baisse de l'emploi et une augmentation du chômage. Du point de vue de l'efficacité on peut aussi poser la question de la capacité du système social français à favoriser un redémarrage rapide et précoce de l'activité économique. En effet ce système protecteur peut limiter l'impact d'une reprise rapide de la croissance par rapport à d'autres pays comme les Etats-Unis où les chocs sont plus forts mais plus rapides.



Le modèle social français fondé sur une intervention de la sécurité sociale, de l'aide et de l'action sociale est un système qui permet la protection des individus contre les effets d'une crise économique.

Cependant ce système fait face à des difficultés croissantes d'un point de vue financier, mais aussi d'un point de vue plus moral, en effet, du côté financier, de nouveaux défis apparaissent, notamment ceux du financement des retraites (un départ à 65 ans envisageable dans une réforme de 2010), mais aussi de la mise en place d'un cinquième risque : celui de la dépendance. Ces problèmes financiers font transparaître des débats politiques profonds quant à la solidarité collective que l'on veut promouvoir. Des choix sont inévitables à court et moyen terme pour assurer le financement d'une protection sociale de qualité sans faire reposer une dette trop lourde sur les générations futures : continuer à offrir une protection à chacun, ou alors offrir une protection aux personnes les plus en difficulté ? En effet, n'oublions pas que la crise économique actuelle, malgré la protection offerte par le système français de protection sociale, ne fera qu'aggraver encore plus la situation des personnes les plus en difficulté.